

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : PARIS AUSTERLITZ - 75013

La convention d'occupation signée le 28/05/2021 entre SNCF Gares & Connexions et la SELARL PHARMACIE DE LA GARE D'AUSTERLITZ pour une durée de 5 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 4 signé en date du 27 mai 2026.

A titre principal, pharmacie

A titre accessoire, parapharmacie.

Cet avenant, dont l'objet est de formaliser la mise à disposition d'une réserve provisoire peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.